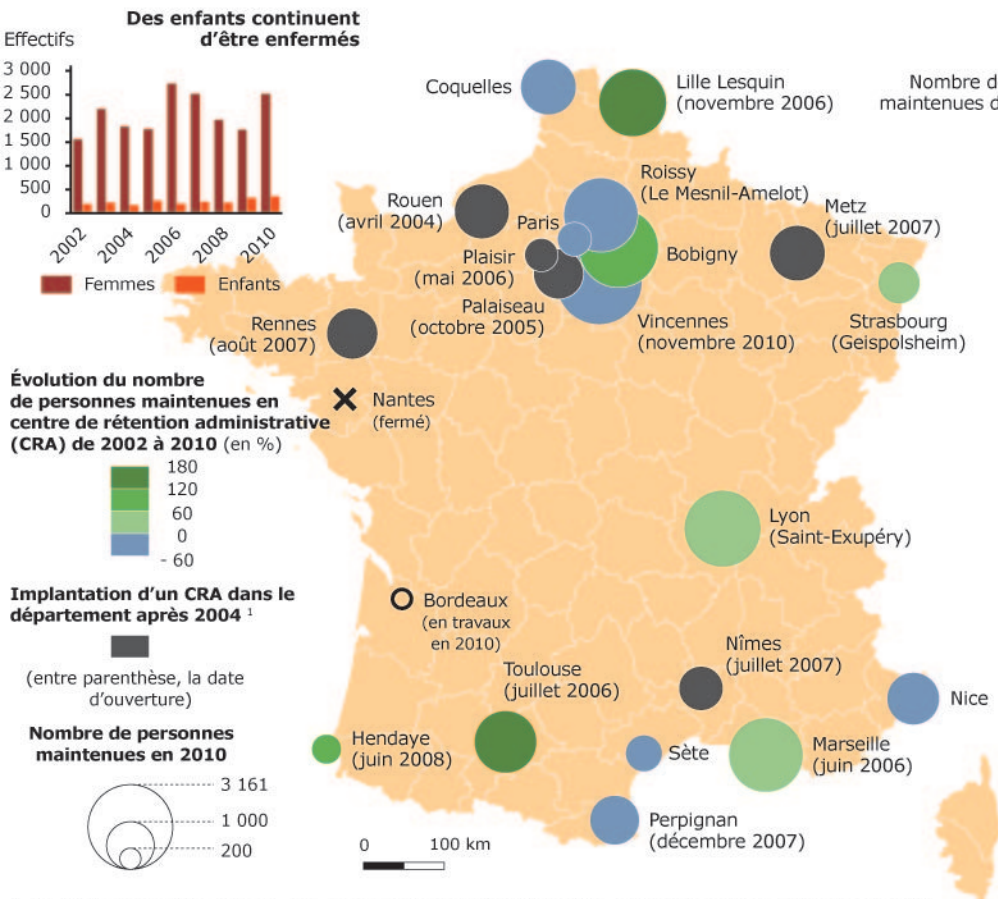


Politique d'immigration : dix ans de sarkozysme . . .



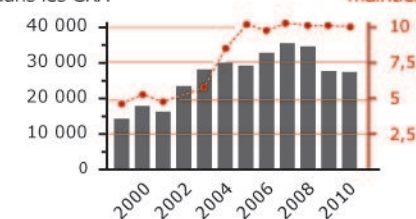
Conséquences de l'augmentation de la durée maximale de rétention

2003 : 12 à 32 jours

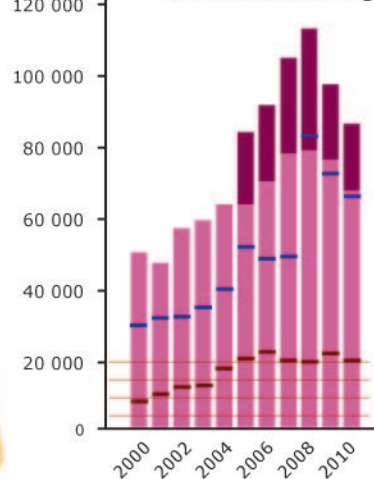
2011 : 32 à 45 jours

Nombre de personnes maintenues dans les CRA

Durée moyenne du maintien (en jours)



La chasse aux étrangers



Infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers en France et dans la région Nord-Pas-de-Calais ■ synonyme généralement d'un placement dans un local de garde à vue.

■ Nombre d'expulsions ²

■ APRF ³ (et QQTF ⁴ à partir de 2008) non exécutés

1. Les CRA non représentés en gris, au-dessous desquels figure une date d'ouverture postérieure à 2004, sont des camps qui succèdent à d'autres CRA dans le département ou ont fait l'objet d'importantes rénovations.
2. Les retours dits volontaires ne sont pas pris en compte.
3. Arrêté préfectoral de reconduite à la frontière.
4. Obligation de quitter le territoire français.

Sources : Centres et locaux de rétention administrative, rapport 2010 ; Secrétariat général du comité interministériel de contrôle de l'immigration, *Les orientations de la politique de l'immigration et de l'intégration, Rapports au Parlement (2006-2011)* ; Bulletin statistique de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales, n°26, octobre 2011.